



ARRETE MUNICIPAL N° A.2026.G.343

Levant l'arrêté réglementant temporairement l'utilisation des aires de jeux et des installations sportives extérieures et intérieures – Alerte orange canicule

Commune de Faverges - Seythenex

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES - SEYTHENEX

VU Le CGCT et plus particulièrement les articles L2212-2 et L2212-4 concernant les pouvoirs de police du maire,

VU La loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 13 et son chapitre IV,

VU Le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,

VU Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune entré en application par l'Arrêté Municipal A.2023.G.549 du 28 novembre 2023,

VU Le classement en vigilance jaune pour le risque d'Orages et l'absence de classement pour le risque Canicule du Département de la Haute-Savoie,

VU L'Arrêté Municipal A.2026.G.342 en date du 30 juin 2026 portant levée de l'arrêté de déclenchement du Plan communal de Sauvegarde de Faverges-Seythenex.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de protéger les usagers des aires de jeux et des installations sportives extérieures et intérieures,

CONSIDERANT que la Préfecture de la Haute-Savoie a levé la vigilance canicule le mardi 30 juin à 06 heures 00

ARRETE

ARTICLE 1 : L'Arrêté Municipal numéro A.2026.G.334 en date du 24 juin 2026 portant réglementation temporaire de l'utilisation des aires de jeux et des installations sportive extérieures et intérieures est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Madame la Directrice des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera notifiée à Madame la Préfète de la Haute-Savoie.

ARTICLE 3 : Le Maire, certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu
De la publication le **30 JUIN 2026**
Notifié le :

Fait le 30 juin 2026,
Le Maire de Faverges-Seythenex,
Yves CREPEL



Destinataires :

Gendarmerie 1
Demandeur 1
Direction Générale des Services 1
Centre de Secours..... 1
Services Techniques..... 1
Police Municipale 1
Affichage 1
Registre 1
Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy 1